# PLACE DE L'EMPLOI PUBLIC

LE 1<sup>ER</sup> SITE D'EMPLOI COMMUN À TOUTE LA FONCTION PUBLIQUE



**DOSSIER DE PRESSE** 



Rendez-vous sur www.place-emploi-public.gouv.fr









# Lancement de Place de l'emploi public, le 1<sup>er</sup> site d'emploi commun aux trois versants de la Fonction publique

### Vendredi 22 février 2019 à Nantes

Monsieur Olivier Dussopt, Secrétaire d'Etat auprès du Ministre de l'Action et des Comptes publics, inaugure ce vendredi 22 février, à Nantes, Place de l'emploi public, le 1er site d'emploi commun à toute la fonction publique. Il s'agit d'une innovation importante pour toutes les personnes qui souhaitent travailler dans le secteur public, qu'elles soient fonctionnaires ou non. Elles auront désormais accès à toutes les offres d'emploi de l'Etat, des collectivités territoriales et des établissements de santé, réunies sur un même site, là où, jusqu'ici, ces offres étaient publiées sur différentes bourses d'emplois ou communiquées uniquement en interne.

# Toutes les offres d'emploi de la fonction publique sur www.place-emploi-public.gouv.fr

Les agents publics et les personnes en recherche d'emploi connaissaient déjà la BIEP (bourse interministérielle de l'emploi public), qui enregistrait plus de 5 millions de visiteurs chaque année, ou la bourse d'emploi propre à leur administration, leur collectivité ou leur établissement public. Ils vont désormais découvrir Place de l'emploi public. Pour eux, le changement est de taille : toutes les offres d'emploi de la fonction publique d'Etat, de la fonction publique territoriale et de la fonction publique hospitalière sont réunies sur un seul site :

www.place-emploi-public.gouv.fr.

# La Place de l'emploi public, accélérateur de projets professionnels

Plusieurs objectifs sont poursuivis dans le cadre du déploiement de ce portail :

- Garantir la transparence sur les offres d'emplois publics et permettre à chacun de candidater, en fonction de ses compétences et de ses aspirations;
- Favoriser la mobilité des agents publics, entre les différents services de l'Etat, les communes, les départements, les régions, et leurs établissements publics, les établissements publics de santé, les établissements publics sanitaires, sociaux et médico-sociaux.

- Offrir de nouvelles perspectives d'évolution professionnelle pour les agents publics au sein de leur bassin d'emploi (à ce jour, plus de 5 000 offres à pourvoir dans toute la France).
- Accompagner les projets d'évolution professionnelle grâce à une recherche facilitée par filières, par métiers ou encore par bassins d'emplois.

« La mobilité fait partie des projets que tout agent a au cours de sa carrière. A regrets, nous avons constaté que cette mobilité professionnelle est encore bien trop limitée, d'un ministère à l'autre, mais aussi d'une fonction publique à l'autre.

Au moment où la fonction publique se transforme, nous souhaitons envoyer un message fort aux agents avec la mise en ligne de ce nouveau site internet Place de l'emploi public. Depuis le 28 décembre 2018 (date de signature du décret), tous les employeurs publics ont désormais l'obligation de publicité de toutes les créations et vacances d'emplois pour chacun des versants de la fonction publique.

Pour les agents, cette plateforme est un nouvel outil mis à leur disposition pour qu'ils puissent réaliser leurs projets professionnels dans les meilleures conditions. Pour les employeurs publics, l'enjeu est aussi celui de disposer de tous les outils (juridiques, de communication, mais aussi de partage de l'information) qui vont leur permettre d'avoir une politique de mobilité dynamique, pour mieux répondre à la demande de leurs agents et au besoin qu'expriment les usagers de toujours plus et mieux de services publics sur l'ensemble du territoire.

Avec Place de l'emploi public, qui regroupe désormais toutes les offres d'emploi des trois versants de la fonction publique, nous voulons encourager et faciliter la mobilité qui est toujours un atout dans un parcours professionnel. Cet outil contribue à créer ces nouvelles passerelles que les agents, comme les employeurs publics, n'auront pas de difficultés à emprunter.»

Olivier DUSSOPT, Secrétaire d'Etat auprès du Ministre de l'Action et des Comptes publics

### Un outil co-construit avec tous les partenaires

Place de l'emploi public est le fruit d'un partenariat réussi entre la fonction publique d'État, la fonction publique territoriale et la fonction publique hospitalière. Pendant plusieurs mois, un comité de pilotage a travaillé de concert à sa mise en œuvre opérationnelle. Une co-construction à chaque étape du projet, des solutions techniques les plus adaptées à cet espace commun au choix du logo qui n'est pas sans rappeler l'union des trois versants de la fonction publique.

«Je me réjouis que ce portail sur l'emploi public voie le jour. Il est le signe d'une coopération efficace entre les trois fonctions publiques et contribue au dynamisme de l'emploi sur les territoires. Le CNFPT, fort de sa compétence développée pendant 10 ans sur le site internet emploi territorial, a très tôt réaffirmé son engagement. Partenaire du projet, l'établissement a été volontariste et en a facilité sa conception en réalisant une étude de faisabilité sur le portail. Place de l'emploi public, en simplifiant la mise en relation entre les offres et les demandes, constitue un précieux outil pour favoriser les mobilités intra et inter fonctions publiques. »

François Deluga, Président du Cnfpt, maire du Teich.

«La modernisation de la fonction publique, rendue nécessaire en vue d'une optimisation du service public, ne pouvait s'accomplir sans une convergence des trois versants. Je me félicite du lancement de Place de l'emploi public que j'appelais de mes vœux depuis de nombreuses années.»

Michel Hiriart, Président de la FNCDG (Fédération nationale des centres de gestion de la fonction publique territoriale).

#### Des évolutions à venir au second semestre 2019

Cette première version de Place de l'emploi public permet aux candidats de rechercher des postes vacants, selon différents critères. Les employeurs peuvent, quant à eux, renseigner leurs vacances d'emplois, au moyen d'un formulaire dédié.

A compter du second semestre 2019, le site sera enrichi d'une partie éditoriale qui proposera des informations de type : météo de l'emploi (métiers les plus demandés, localisations les plus recherchées) et fiches thématiques sur les emplois et les modalités de mobilité en fonction des bassins d'emploi.

### Pour les employeurs publics

Dans un premier temps, les fonctionnalités proposées aux employeurs publics leur permettent de :

- créer une offre d'emploi via un formulaire dédié et d'y joindre toutes les pièces nécessaires;
- diffuser une offre d'emploi ;
- éditer des statistiques.

Ils ont également la possibilité de gérer les candidatures.

- Via l'outil de gestion des candidatures en ligne : consultation des CV et lettres de motivation, gestion des réponses aux candidatures ;
- Un formulaire dédié permettra aux candidats d'adresser leur candidature directement au service recruteur par mail;
- Constitution de viviers ;
- Consultation d'une CV-thèque.

Au second semestre, le site permettra aux employeurs publics de diffuser des informations relatives à leurs structures, ou encore des contenus mettant en valeur certains emplois pour lesquels ils rencontrent des difficultés à recruter.

#### Pour les candidats

Les candidats peuvent dès à présent rechercher des offres grâce au moteur de recherche et au carrousel des métiers, candidater en ligne, accéder à leur espace candidat où ils peuvent stocker des documents (5 CV et 5 lettres de motivation), consulter l'historique des candidatures, créer des alertes mails.

D'autres fonctionnalités apparaîtront au second semestre, comme la possibilité de rechercher des postes vacants par emploi types. Autre évolution significative : des correspondances seront créées afin de leur proposer des métiers équivalents dans les autres versants, ce qui permettra d'encourager le plus possible la mobilité inter-fonctions publiques.

## **Contact presse**

Cabinet de M. le Secrétaire d'Etat :

01 53 18 45 75

chefcab.semacp@cabinets.finances.gouv.fr







